

Travail, Salaire, Profit - 1. Travail

Travail, Salaire, Profit : **Travail** • Emploi • Salaire • Marché • Capital • Profit

Certains mots sont d'un usage si courant qu'on finit par les utiliser sans en interroger le sens. Comme celui de "travail". Depuis la nuit des temps l'homme travaille : une activité qui n'a pourtant pas cessé d'évoluer depuis le paléolithique. Qu'est-ce que le travail aujourd'hui ? Est-il devenu une marchandise ? Qu'achète-t-on sur le marché du travail ? Pourquoi et comment est apparu le Code du travail ?

Sommaire de l'épisode

00:34 La notion de travail

14:15 Le travail une marchandise

22:48 Le marché du travail

30:05 Le droit du travail, l'équilibre entre capital et travail

41:40 Le contrat de travail, une manière de légitimer le lien de subordination

Crise néolibérale

La série documentaire *Travail, salaire, profit* nous entraîne dans les arcanes de l'économie mondiale, jugée bien souvent trop opaque pour en saisir tous les tenants et les aboutissants. L'étude de cas, didactique et passionnante, est pourtant salutaire, à l'heure d'une crise massive du capitalisme, notamment via son avatar contemporain, le néolibéralisme, rejeté en bloc par une grande partie de la société. Après Jésus et l'islam, avec Jérôme Prieur, et Mélancolie ouvrière, Gérard Mordillat, accompagné de l'économiste Bertrand Rothé, signe une réflexion creusée et lucide sur cette "nouvelle religion contemporaine", via le témoignage d'économistes renommés, dont Frédéric Lordon et David Graeber.

Travail, Salaire, Profit

Episode 1 : Travail

Série documentaire de **Bertrand Rothé** et **Gérard Mordillat** (France, 2019, 54min)

[travail_salaire_profit_-_1_travail.mp4](#)

Références

Source : <https://www.youtube.com/watch?v=Dpzv8H16R-Q>.

Droit d'auteur

Archipel 33, ARTE France © 2019

Information juridique

Selon les conditions d'utilisation du 1^{er} juin 2021 de  **Youtube** (un service qui est la propriété de  **Google** qui est lui-même une filiale de la maison mère  **Alphabet Inc.**) accessible à l'adresse suivante <https://www.youtube.com/t/terms>, ceux qui y placent du contenu ont accepté de manière éclairée, en conservant leur droit de propriété (droit d'auteur et/ou Copyright), d'accorder aux autres utilisateurs une licence permettant à tous de reproduire, diffuser, modifier, afficher ou exécuter ce contenu.

Extrait :

Votre contenu

Vous conservez tous les droits de propriété sur votre Contenu. Ce qui est à vous reste à vous.

Puis, plus loin :

Accord de licence aux autres utilisateurs



Vous concédez également à chaque utilisateur du Service une licence pour le monde entier, non exclusive et libre de droits permettant d'accéder à votre Contenu par le biais du Service, et d'utiliser ce Contenu (y compris le droit de le reproduire, le diffuser, le modifier, l'afficher ou l'exécuter) tel qu'autorisé par les fonctionnalités du Service.

De fait, puisque vous restez propriétaire de votre contenu et que vous accordez de manière éclairée une telle licence aux autres utilisateurs, les autres termes des conditions d'utilisations de Youtube ne s'appliquent pas. Il s'agit bien de votre droit de propriété sur lequel vous accordez une licence explicite et directe aux autres utilisateurs sans intermédiaire (telle que Youtube par exemple). Youtube n'étant ici qu'un vecteur de ces informations de licence via ses conditions d'utilisation.

Vous avez donc placé votre contenu sous une licence similaire et compatible avec la licence **CC Zero** :

<http://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.fr>.



Arguments légaux complémentaires



Puisque ce contenu est diffusé gratuitement et qu'il peut être affiché sur tous les sites web, il n'y a aucun préjudice envers les auteurs de diffuser ce même contenu sur ce site web en hébergeant localement une copie sur notre propre serveur. Au contraire, nous essayons de mettre en valeur le travail des auteurs et nous en faisons de fait la promotion. On peut donc considérer qu'il y a, dans les faits, une plus-value pour les auteurs concernés.

D'autre part, le contenu mis en avant ici relève de ce que nous considérons comme relevant d'un intérêt public prépondérant.

Vous avez la possibilité de [nous contacter](#) si vous avez des questions ou des objections à ce sujet.

From:

<https://pop-vdt.ch/> - **POP - Val-de-Travers**

Permanent link:

https://pop-vdt.ch/video/tsp_1_travail

Last update: **24.10.2022 @ 10:23**

